

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=POX&ID\\_NUMPUBLIE=POX\\_086&ID\\_ARTICLE=POX\\_086\\_0051](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=POX&ID_NUMPUBLIE=POX_086&ID_ARTICLE=POX_086_0051)

---

## Mesure des conflits, conflits de mesure. Retour sur l'histoire des outils de quantification des grèves

par Étienne PENISSAT

| De Boeck Université | Politix

2009/2 - Volume 22

ISSN 0295-2319 | ISBN 2-8041-0521-1 | pages 51 à 72

---

Pour citer cet article :

— Penissat n, Mesure des conflits, conflits de mesure. Retour sur l'histoire des outils de quantification des grèves, Politix 2009/2, Volume 22, p. 51-72.

---

Distribution électronique Cairn pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Mesure des conflits, conflits de mesure. Retour sur l’histoire des outils de quantification des grèves

Étienne PENISSAT

**Résumé** – Le renouveau des débats sur la conflictualité au travail est allé de pair avec un renouvellement des outils de sa mesure. Les enquêtes mises au point par les chargés d’études et les statisticiens du ministère du Travail dans les années 1990-2000 ont contribué à transformer les représentations associées aux conflits du travail en France, notamment en remettant en cause le constat de leur déclin. L’article se propose de revenir sur l’histoire longue de ces statistiques : des sources administratives aux enquêtes, d’une approche criminelle à une approche macro-économique puis micro-économique, d’une définition restrictive à une définition extensive. Si les outils de quantification ont évolué en même temps que les formes de conflits, on montre que la professionnalisation et l’autonomisation des structures de production des statistiques au sein de l’État ont permis à certains de ses agents de faire évoluer ces outils alors même que la conflictualité n’était pas au centre de l’agenda politique.

Les débats qui animent l'espace public et scientifique depuis le début des années 2000 sur l'intensité de la conflictualité sociale en France sont venus rappeler qu'il existait plusieurs manières de définir et de compter les conflits du travail. Jusqu'en 1993, la seule source permettant cette quantification était administrative et s'appuyait sur les remontées d'informations des inspecteurs du travail. Une première enquête nommée Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise (REPONSE), élaborée par les agents du ministère du Travail<sup>1</sup>, est venue s'ajouter à cette date. En 2006, ils ont créé une nouvelle source, l'enquête annuelle « Négociation et représentation des salariés »<sup>2</sup>.

Parce qu'elles ne reposent ni sur les mêmes sources d'informations ni sur les mêmes définitions de ce que recouvre la conflictualité en entreprise, ces statistiques produisent deux visions des conflits du travail qui peuvent s'opposer. Si l'on observe la source administrative, il est possible de conclure au déclin de la conflictualité en entreprise : on dénombrait plus d'un million de Journées individuelles non travaillées (JINT) au début des années 1980, autour de 500 000 au début des années 1990, et après un pic en 1995, moins de 300 000 depuis le début des années 2000<sup>3</sup>. Ce constat semble confirmé par l'enquête la plus récente du ministère qui indique qu'entre 2005 et 2006, le nombre de JINT a baissé de 23 % dans les entreprises (y compris les entreprises nationales – EDF, SNCF, La Poste, RATP, France Telecom – mais à l'exclusion de la fonction publique)<sup>4</sup>. À l'inverse, selon l'enquête REPONSE du ministère du Travail, entre 2002 et 2004, 30 % des établissements de 20 salariés et plus ont connu au moins un conflit collectif, contre 21 % entre 1996 et 1998. Même si les champs d'enquête ne se recouvrent pas totalement entre ces trois sources<sup>5</sup>, elles n'en produisent pas moins des représentations différenciées de la conflictualité en France.

Plus qu'à enregistrer un fait social, tel que l'action collective dans les entreprises, l'appareil de quantification contribue à produire un cadrage et des formes de problématisation qui peuvent circuler et s'imposer dans l'espace public. Le débat sur la définition et sur l'intensité de la conflictualité au travail, relativement récurrent dans le champ académique, s'est directement nourri de

---

1. J'utiliserai le terme de « ministère du Travail » pour simplifier l'écriture, tout en sachant que l'appellation de ce ministère a varié sur la période 1906-2008.

2. Cet article s'inscrit dans le cadre d'un travail de thèse en cours sous la direction de M. Offerlé. Penissat (É.), *La carrière des chiffres d'État. Quantifier le travail et l'emploi. Enquête sur la direction d'études et de statistiques du ministère du Travail*, thèse pour le doctorat de sciences sociales, EHESS.

3. Source : ministère du Travail. Cf. aussi le travail de mise en cohérence des séries statistiques du ministère par Grenet (J.) et Bach (L.), « Des grèves partout sauf dans les statistiques », 23 novembre 2007, blog *Eco-public*. Les auteurs montrent que, si la conflictualité diminue tendanciellement dans le secteur privé, en revanche cette tendance n'existe pas si l'on prend en compte les grèves dans la fonction publique.

4. Naboulet (A.) et Carlier (A.), « Négociations collectives et grèves en 2006 dans le secteur marchand : la question salariale au centre des négociations d'entreprise et des grèves », *Premières informations-Premières synthèses*, DARES, 27-3, 2008.

5. Carlier (A.), « Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête », *Document d'étude de la DARES*, 139, 2008.

la confrontation des différentes sources statistiques mises à disposition par le ministère du Travail à ce sujet<sup>6</sup>. Certains auteurs insistent ainsi, en mobilisant largement les statistiques administratives, sur le déclin de la conflictualité et de la capacité de mobilisation des syndicats<sup>7</sup>, quand d'autres mettent au contraire l'accent sur les transformations des formes d'action et le maintien voire l'augmentation de la conflictualité, en mobilisant principalement les données de l'enquête REPONSE<sup>8</sup>.

L'article proposé ici n'a pas pour ambition d'apporter une nouvelle expertise sur la qualité et la fiabilité des données sur les grèves ou les conflits du travail, de nombreux travaux existant déjà sur ces aspects<sup>9</sup>, ni même de rentrer dans les débats sur la « bonne » définition de la conflictualité au travail. Armé des travaux sur l'historicisation des pratiques et des enjeux de quantification à travers les techniques de calcul<sup>10</sup>, les procédures de définitions des catégories statistiques<sup>11</sup> et les sources d'informations<sup>12</sup>, je souhaiterais ici revenir sur la fabrication de ces statistiques. Je montrerai que la représentation des conflits du travail à travers les sources statistiques peut s'analyser en prenant en compte les transformations de la prise en charge politique des conflits du travail, de la place des structures de production statistique au sein de l'appareil d'État et des espaces scientifiques qui utilisent ces données. L'articulation entre ces trois espaces configure ainsi l'image quantifiée des conflits et ses évolutions.

Pour ce faire, je reviendrai d'abord sur l'histoire des sources mobilisées dans la mesure de la conflictualité au travail pour montrer comment à une approche policière succède une approche économique de la grève. Puis, en partant de la critique de ces sources administratives dans les années 1970, j'analyserai la

---

6. Amosse (T.), « Le dialogue social en entreprise : une intensification de l'activité institutionnelle, des salariés faiblement engagés », *Premières synthèses*, DARES, 39-3, 2006 ; Carlier (A.) et Tenret (E.), « Des conflits du travail plus nombreux et plus diversifiés », *Premières synthèses*, DARES, 08-1, 2007.

7. Labbé (D.) et Andolfatto (D.), « La transformation des syndicats français. Vers un nouveau "modèle social" ? », *Revue française de science politique*, 56 (2), 2006 ou encore « Les syndicats français sont-ils toujours des vecteurs de mobilisation sociale ? », Communication au 2<sup>e</sup> Congrès international des associations francophones de sciences politiques, Québec, Canada, mai 2007.

8. Giraud (B.), « Au-delà du déclin. Difficultés, rationalisation et réinvention du recours à la grève dans les stratégies confédérales des syndicats », *Revue française de science politique*, 56 (6), p. 943-968, et Bérout (S.), Denis (J.-M.), Desage (G.), Giraud (B.) et Pélisse (J.), *La lutte continue ? Les conflits du travail dans la France contemporaine*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.

9. Camard (S.), « Comment interpréter la statistique des grèves ? », *Genèses*, 47, 2002 ; Brochard (D.), *Évaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail*, Rapport de recherche pour la DARES. 2003 ; Carlier (A.), « Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête », *op. cit.*

10. Cf. par exemple MacKenzie (D.), « Statistical Theory and Social Interests: a Case Study », *Social Studies of Science*, 8, 1978 ; Desrosières (A.), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000, (1993).

11. Cf. par exemple, Topalov (C.), *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, Albin Michel, 1994.

12. Desrosières (A.), « Décrire l'État ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, 58, 2005.

genèse de l'enquête REPONSE puis de l'enquête « Négociation et représentation des salariés » en montrant comment les statisticiens qui les ont conçues ont cherché à modifier aussi bien la définition du conflit que ses techniques de quantification.

## **Les sources historiques de quantification de la conflictualité : de « la police » des grèves à l'institutionnalisation des conflits du travail**

### ***Compter les grèves : de la prise en charge policière à l'analyse économique***

L'histoire des statistiques des conflits au travail est très liée à l'histoire de la prise en charge de ceux-ci par les institutions étatiques. Comme le signale Stéphane Sirot, la mesure de la grève s'établit d'abord à travers la mesure de sa répression<sup>13</sup>. Ainsi, avec la loi Le Chapelier interdisant les « coalitions » – ancêtre de la notion de grève ou d'action collective sur le lieu de travail –, les premières statistiques, de 1825 à 1864, correspondaient aux « coalitions poursuivies », c'est-à-dire à celles ayant été suivies de poursuites judiciaires<sup>14</sup>. C'est en deux temps que va se substituer à cette approche une approche socio-économique. L'autorisation légale de la grève par la loi du 25 mai 1864 modifie tout d'abord le processus de quantification : il s'agit désormais de compter un phénomène social et non plus une infraction à la loi. Ainsi, dans une période d'expansion des grèves comme pratique d'action du mouvement ouvrier, succèdent aux sources judiciaires les rapports annuels des préfets sur les grèves, exigés par le ministère du Commerce dès 1860<sup>15</sup>. Cependant, cette comptabilité reste tributaire d'une approche policière des conflits puisque les informations ne sont pas publiées et ne servent pas encore à établir une statistique des grèves. La recension exceptionnelle opérée par l'historienne Michelle Perrot<sup>16</sup> dans sa thèse montre que le flou concernant les statistiques va de pair avec une lente imposition de la grève comme un fait politique. Au début des années 1880, les bureaux ministériels procédèrent à des recensements rétrospectifs pour établir une statistique des grèves, publiée à partir de 1885 par le ministère du Commerce. La quantification et la publication systématiques des données sur les grèves ne se sont stabilisées qu'avec la création en 1890 de l'Office du Travail<sup>17</sup>, direction admi-

13. Sirot (S.), *La grève en France. Une histoire sociale (XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Odile Jacob, 2002, p. 20-26.

14. Sirot (S.), *La grève en France, op. cit.*, p. 25-26 et surtout Perrot (M.), *Les ouvriers en grève (France 1871-1890)*, Paris, Mouton, t. 1, 1974, cf. spécifiquement « Les sources de l'histoire des grèves et leur évolution au 19<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude de la sociologie empirique », p. 15-47.

15. Perrot (M.), *Les ouvriers en grève, op. cit.*

16. *Ibid.*

17. Luciani (J.), dir., *Histoire de l'Office du Travail*, Paris, Syros, 1992 ; Lespinet-Moret (I.), *L'Office du Travail, la République et la réforme sociale*, Rennes, PUR, 2007.

nistrative du ministère du Commerce chargée de forger des outils d'enquête sur le monde du travail et qui préfigure la création du ministère du Travail en 1906. Ce processus s'articule autour de trois dynamiques convergentes. Tout d'abord, l'affirmation de la question sociale comme question politique dans les années 1880 est marquée par l'intensification du recours à la grève et, plus généralement, des mobilisations ouvrières par exemple autour du 1<sup>er</sup> mai 1890. Ensuite, la question des productions statistiques comme outil d'autonomie du mouvement ouvrier anime une partie des débats des organisations ouvrières : en 1887 est créée la Bourse du Travail de Paris dont les membres projettent de lancer une vaste enquête sur le monde ouvrier par les ouvriers eux-mêmes<sup>18</sup>. De plus, au sein de ce mouvement, ceux que l'on nomme les syndicalistes positivistes militent pour asseoir le syndicalisme et l'organisation économique sur des bases scientifiques<sup>19</sup>. Or ce sont ces syndicalistes positivistes, minoritaires dans le mouvement ouvrier à la fin des années 1880, qui s'associent aux milieux réformateurs et que l'on retrouve au sein de l'Office du Travail<sup>20</sup>. Ainsi, Isidore Finance, ouvrier peintre issu d'une famille catholique d'Alsace, administrateur de la chambre syndicale des peintres en bâtiment de la Seine et animateur du Cercle des prolétaires positivistes dans les années 1880, intègre comme enquêteur l'Office du Travail à sa création et publie les statistiques des grèves et des associations professionnelles. Enfin, cette dynamique politique s'accompagne du développement et de la professionnalisation de la statistique en France et au niveau international avec la création en 1885 de l'Institut international de statistique. Comme l'a montré Christian Topalov, les processus de structuration des professions et de participation au mouvement de la réforme s'autorenforcent jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Cette circulation des statisticiens qui ont fondé la statistique des grèves est d'ailleurs perceptible dès 1890 : Victor Turquan alors chef du bureau de la statistique au ministère du Commerce publie deux articles sur les statistiques des grèves : l'un dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*<sup>22</sup>, l'autre dans la revue des leplaysiens, la *Réforme sociale*, sous la forme d'une conférence<sup>23</sup>.

L'Office du Travail a ainsi véritablement professionnalisé le comptage des grèves. Comme l'indique Michelle Perrot, si ce service s'appuyait notamment

18. Sur cette question de l'autonomie ouvrière et de « l'idéologie statistique » des bourses du travail, cf. Schöttler (P.), *Naissance des bourses du travail. Un appareil idéologique d'État à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1982, p. 147-150.

19. Perrot (M.), « Note sur le positivisme ouvrier », *Romantisme*, 8 (21-22), 1978, p. 201-204.

20. Luciani (J.), Salais (S.), « Matériaux pour l'histoire d'une institution : l'Office du Travail (1890-1900) », *Genèses*, 2 (2), 1990.

21. Topalov (C.), « Nouvelles spécialités », in Topalov (C.), dir., *Laboratoire du Nouveau Siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999, p. 419-459.

22. Turquan (V.), « Résultats statistiques d'une enquête sur les grèves en France », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, 1890, t. 4, p. 240-251.

23. « Les grèves, leur statistique, leurs causes et leurs résultats. Communication à la réunion annuelle », *La Réforme sociale*, 1890, p. 305-327.

sur les informations collectées par les préfets *via* les commissaires de police, il avait le souci de cerner au plus près ce fait socio-économique qu'est la grève, en complétant ses informations par le suivi de la presse. C'est donc sur cette période que la mise en statistique des grèves s'est codifiée : la circulaire de 1885 puis celle de 1892 imposaient une standardisation des informations. Tout d'abord, une définition de la grève s'affirma : « Action concertée entre tous les grévistes quels qu'aient été le nombre des établissements où le travail a été suspendu et l'étendue de la région sur laquelle ils sont disséminés<sup>24</sup> ». Deux arrêts de travail simultanés dans deux régions touchant des entreprises de verrerie étaient par exemple comptabilisés comme une seule et unique grève, car c'était le syndicat des ouvriers de ce secteur qui les avaient organisés. En revanche, deux grèves d'une même localité et d'une même branche de l'industrie où les ouvriers des deux établissements ne s'étaient pas concertés et n'agissaient pas en solidarité étaient décomptées séparément<sup>25</sup>. Ensuite, ces circulaires adossaient la remontée d'informations à un questionnaire précis qui renseignait sur la localité et l'établissement où se déroulait le conflit, sa durée, ses causes, les réclamations des grévistes, les taux de salaires et la durée du travail avant et après la grève, les ressources dont bénéficiaient les grévistes, le résultat de la grève et les conditions auxquelles le travail avait repris, ainsi que les éventuelles infractions à la loi de 1864<sup>26</sup>. Enfin, ces questionnaires remplis devaient être accompagnés d'un compte rendu sur « l'influence que la grève a pu avoir sur la branche d'industrie dans laquelle elle s'est produite<sup>27</sup> ». L'observation des grèves mélangeait encore statistique et monographie.

La grève s'imposa donc comme un phénomène économique qu'il fallait cerner, comme le prouvent les premiers travaux sur les liens entre fluctuations des grèves et conjonctures économiques<sup>28</sup>, et pour lequel l'État pouvait avoir à intervenir. Ainsi, dans ces mêmes circulaires, le ministre du Commerce demandait à être prévenu, par lettre ou télégramme, dès qu'une grève éclatait dans un département. De même, l'activisme politique des réformateurs sociaux, notamment les radicaux socialistes et solidaristes, autour de l'Office du Travail puis du ministère du Travail, concourait à faire jouer un rôle positif aux administrations dans la régulation des conflits. Ce projet politique se manifestait dans l'énoncé même des objectifs de ces publications : « Cette publication fournirait, assurément, de très utiles indications sur la situation des travailleurs. Elle permettrait

---

24. *Statistique des grèves survenues en France (1890-1893)*, Office du Travail, 1894.

25. *Ibid.*

26. Preuve de cette codification croissante, Michelle Perrot note ainsi que le questionnaire est composé de 12 rubriques en 1885, de 27 en 1892, de 33 en 1895 et de 35 en 1905.

27. Circulaire du 3 juillet 1885, Pierre Legrand, ministre du Commerce, cité in *Statistique des grèves survenues en France (1890-1893)*, Office du Travail, 1894.

28. Cf. par exemple, le débat entre Rist (C.), « Relations entre les variations annuelles du chômage, des grèves et des prix », *Revue d'économie politique*, 1912 et March (L.), « Grèves, grévistes et variations des prix », *Revue d'économie politique*, 1913.

peut-être, à la longue, de dégager les causes profondes de ces conflits aigus qui viennent troubler périodiquement les relations normales du capital et du travail ; elle inciterait, en tout cas, à la recherche des mesures les plus propres à maintenir l'accord entre les intérêts opposés ou à le rétablir au plus tôt après une rupture<sup>29</sup> ». L'« État arbitre » a pris figure à travers la loi sur la conciliation et l'arbitrage des conflits en 1892 et la publication du recours à ces procédures juridiques dès 1893 avec la statistique des grèves. Notons, par ailleurs, que la circulaire de 1905 insistait sur l'impartialité statistique des préfets dans le comptage des grèves, mettant en parallèle ce souci de précision avec la revendication d'impartialité vis-à-vis des ouvriers et des patrons : « Je ne saurais trop vous recommander d'apporter le plus grand soin et l'exactitude la plus rigoureuse dans les réponses inscrites dans ces questionnaires car ces réponses sont destinées à être, en tout ou partie, portées à la connaissance du public. Il faut donc éviter qu'une erreur involontaire puisse faire suspecter par les intéressés, patrons et ouvriers, l'impartialité qui est la caractéristique de ces publications<sup>30</sup> ». Ce souci explique la minutie avec laquelle ces statistiques étaient publiées dans des volumes de plusieurs centaines de pages, décrivant chaque conflit.

Ce système de collecte se poursuivit jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. La circulaire de 1905 fut en vigueur jusqu'en 1935. Cependant, le déclin de l'Office du Travail au sein du ministère du Travail diminua la qualité des publications statistiques sur les conflits du travail après la Première Guerre mondiale. Il faut d'ailleurs noter qu'en 1936 la force du mouvement de mai et juin a rendu impossible le comptage des grèves par les préfetures. Pour autant, les grèves de 1936 n'ont pas engendré de modification profonde des modalités de collecte *via* les préfetures. Tout au plus peut-on signaler que le ministère publia en 1938 un graphique du nombre de grèves et des grèves avec occupations depuis 1936<sup>31</sup>.

Sur la même période le Bureau international du travail (BIT) par l'intermédiaire de la conférence des statisticiens du travail a mené les premières tentatives d'harmonisation internationale de ces statistiques en publiant des recommandations<sup>32</sup>. S'appuyant sur des travaux anglo-saxons<sup>33</sup>, l'analyse statistique proposée envisageait la grève d'abord sous son angle économique, l'indicateur principal retenu étant celui des « journées-ouvriers perdues »<sup>34</sup>. C'est aussi ce que rappelle la définition du conflit proposée comme unité statistique : « Phénomène

29. *Statistique des grèves survenues en France (1890-1893)*, Office du Travail, 1894.

30. Circulaire du 15 décembre 1905, Georges Trouillot, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

31. *Bulletin du ministère du Travail*, « Les grèves », 1-2-3, 1938, p. 63-64.

32. *Les méthodes de la statistique des conflits*, BIT, Genève, Études et documents, série N, n° 10, 1926.

33. Par exemple, Hansen (A.), « Cycles of Strikes », *American Economic Review*, 11, 1921.

34. La notion de « journées-ouvrier perdues » qui sera remplacée après guerre par celle de « Journées individuelles perdues » illustre la représentation de la grève comme étant indissociablement liée au mouvement ouvrier.



économique caractérisé par un arrêt temporaire du travail dans un ou plusieurs établissements, arrêt volontairement provoqué par un ou plusieurs employeurs, ou par plusieurs ouvriers en vue de faire triompher une revendication<sup>35</sup> ».

Pour autant, les usages de ces statistiques restaient marginaux, comme le souligne Michelle Perrot<sup>36</sup>, la grève étant encore l'objet des juristes<sup>37</sup>, ce qui illustre la lenteur de sa reconnaissance et de sa normalisation dans les rapports sociaux au travail en France.

### ***Professionalisation du dénombrement des grèves, déperdition d'informations et institutionnalisation du conflit***

Après 1945, les inspecteurs du travail sont au centre du dispositif de remontées statistiques<sup>38</sup>. Cette évolution dans le choix des « enquêteurs » n'est pas tant liée à la volonté politique des premiers ministres du Travail, socialistes et communistes, de l'après-guerre ni à la disparition d'une approche policière de la grève – les services de police et de renseignements généraux continuent de fournir des informations sur les conflits du travail<sup>39</sup> – qu'à une division et à une spécialisation du travail étatique dans la quantification des faits sociaux. La structuration de la statistique publique autour de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), créé en 1946, et la diffusion d'une culture statistique au sein des ministères ont rationalisé la collecte des données des différentes séries statistiques<sup>40</sup>. Les inspecteurs remplissaient (et remplissent encore) des fiches codifiées, en début et fin de conflit, qui étaient ensuite centralisées par la division statistique du ministère du Travail. Elle publiait les statistiques ainsi établies trois ou quatre fois l'an dans la *Revue du travail*, périodique scientifique du ministère entre 1945 et 1967. Les services centraux du ministère consultaient eux-mêmes la presse, et notamment le quotidien *L'Humanité*, pour repérer des grèves et en avertir les inspections du travail. Les indicateurs principaux étaient le nombre de grèves et de journées d'ouvrier perdues puis les journées individuelles perdues du dernier trimestre. Ce système

35. *Les méthodes de la statistique des conflits, op. cit.*

36. Michelle Perrot, *Les ouvriers en grève, op. cit.*

37. J.-R. Tréanton, à partir d'un dépouillement des thèses de la faculté de Paris, note par exemple que les ouvrages juridiques sur les grèves sont très nombreux sur cette période : 11 entre 1881-1900, 57 entre 1901 et 1920, 25 entre 1921 et 1940, 20 entre 1941 et 1960, cf. Tréanton (J.-R.), « Les conflits du travail », in Friedman (G.) et Naville (P.), dir., *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Collin, t. 2, 1962, p. 193-202.

38. Cf. Charrière (J.), « Les conflits du travail pendant le premier trimestre de l'année 1946 », *Revue Française du Travail*, 3, 1946 ; Aboughanem (A.), « L'organisation et le développement des statistiques sociales en France », *Revue française du travail*, 7-8-9, 1951 ; Goetz-Girey (R.), *Le mouvement des grèves en France*, Paris, Sirey, 1965.

39. Sirot (S.), *La grève en France, op. cit.*

40. Sur ce point, cf. Penissat (E.), Touchelay (B.), « Histoire et construction des statistiques des salaires en France (1914-1952) : une lente institutionnalisation de la fonction statistique au sein du ministère du Travail », in Chatriot (A.), Join-Lambert (O.) et Viet (V.), dir., *Les politiques du Travail (1906-2006), acteurs institutions, réseaux*, Rennes, PUR, 2006, p. 89-102.

de collecte n'a pas été, semble-t-il, discuté jusque dans les années 1970<sup>41</sup>. Pour l'administration, il avait l'avantage de fonctionner sur deux jambes : une collecte permanente centralisée qui rendait possible la publication régulière de séries sur les conflits du travail et une remontée rapide d'information vers la Direction des relations du travail pour signaler les conflits importants à surveiller. Ce système de collecte faisait correspondre à la notion de conflit, la grève d'entreprise désormais institutionnalisée – le droit de grève a été reconnu dans la constitution de 1946 – et mobilisée dans le jeu des négociations. Les inspecteurs du travail, proches sur le terrain des acteurs syndicaux et patronaux, devaient considérer comme « conflit exigeant la rédaction d'une fiche, toute cessation collective de travail, par refus de reprendre le travail quels que soient la durée, le nombre des travailleurs qui y prennent part, et le motif<sup>42</sup> ». Ainsi l'unité statistique est parfaitement codifiée : « *Un arrêt de travail n'ayant pas connu d'interruption de plus de 48 heures*<sup>43</sup> ». De fait, l'appareil statistique cerne principalement les grèves localisées de plus d'un jour et se déroulant dans des entreprises où les relations professionnelles sont institutionnalisées autour des délégués syndicaux et/ou des délégués du personnel. Ce cadrage statistique accompagnait l'évolution des formes de conflit : développement de la grève de 24 h, poids grandissant du secteur public dans la conflictualité<sup>44</sup> et déclin du nombre de grèves jusqu'au milieu des années 1970<sup>45</sup>. Il faut constater que les données publiées étaient considérablement moins fournies et précises que celles qui l'étaient avant-guerre. Les comptes rendus à caractère monographique n'étaient plus présentés<sup>46</sup> et les travaux scientifiques les concernant étaient absents de la *Revue du travail*<sup>47</sup>. L'institutionnalisation de la grève semblait aller de pair avec une moindre attention politique – la gestion des conflits du travail restant secondaire dans les activités des inspecteurs du travail – et scientifique de la part des administrations du Travail. La stabilisation de cette

41. Il existe peu d'archives sur cette période. Celles que nous avons consultées, notamment la correspondance des chefs du service statistique dans les années 1960, n'indiquent pas une attention particulière à cette série statistique. Ceci a été confirmé pour les années 1950 dans un entretien réalisé avec le chef du service (1951 à 1961), Raymond Lévy-Bruhl (1922-2007). Durant cette période, le service de statistique est principalement structuré autour de l'enquête sur la conjoncture des salaires et des effectifs des entreprises du secteur privé. Entretien réalisé le 12 octobre 2005.

42. Circulaire du 4 avril 1956, Jean Minjoz, secrétaire d'État au travail cité dans Goetz-Girey (G.), *Le mouvement des grèves en France*, op. cit.

43. Définition rappelée dans Furjot (D.), *L'information sur les conflits collectifs du travail. Étude comparée des données recueillies au niveau régional dans la presse et dans les fiches conflits*, Rapport de synthèse, Service des études et de la statistique, ministère du Travail, 1980.

44. Sur ces deux points, voir Lefranc (G.), *Grèves d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Aubier, 1970, p. 224 ; Caire (G.), *La grève ouvrière*, Paris, Éditions Economie et Humanisme, 1978, p. 41 et s.

45. Tilly (C.), Shorter (E.), « Les vagues de grèves en France (1890-1968) », *Annales*, 28 (4), 1973.

46. Sur la dégradation des statistiques des conflits du travail, cf. Goetz-Girey (R.), *Le mouvement des grèves en France*, op. cit.

47. Sur la période d'existence de la *Revue Française du Travail* entre 1946 et 1967, on ne recense, si l'on excepte les articles sur la statistique des grèves, aucun article traitant directement de la conflictualité en entreprise en France. *A contrario*, les articles sur le rôle des comités d'entreprise dans les relations professionnelles étaient très nombreux à la fin des années 1940 et au début des années 1950.

série statistique convenait relativement bien aux usages scientifiques qui en étaient faits. Si les chercheurs en sciences sociales étaient conscients du fait que ces remontées d'informations étaient lacunaires, elles irriguaient cependant les recherches de l'époque. En effet, ces séries servaient aux chercheurs en histoire et en économie à analyser les liens entre les cycles de conflits et les cycles économiques pour en déduire des corrélations entre les deux<sup>48</sup>. Ces débats, qui structuraient les travaux scientifiques des années 1945 au début des années 1980, ont vu s'opposer deux thèses : celle qui insistait sur le lien entre conjoncture économique et mouvements des grèves – avec une opposition entre les chercheurs pointant une corrélation positive entre période de développement économique et intensité des conflits et ceux défendant l'inverse – et celle qui montrait le rôle des facteurs politiques et institutionnels dans la détermination des conflits. Ces travaux, mobilisant des approches globalisantes, s'appuyaient sur les séries longues produites par le ministère<sup>49</sup>. Ce n'est qu'au cours des années 1970, que la prise en charge des conflits s'est déplacée pour être analysée comme un facteur dynamique au sein des entreprises.

## **De la grève à la négociation, des sources administratives aux enquêtes : une nouvelle mesure des conflits du travail**

### ***Critiques de la mesure administrative des conflits : le bouillonnement des années 1970***

La période qu'ouvre le mouvement de mai 1968, sans apporter immédiatement de modifications substantielles des outils de mesure, contribue néanmoins à remettre en cause l'intérêt des sources administratives dans la quantification des grèves. Il faut tout d'abord constater que la vague de grèves déborde l'appareil de mesure du ministère du Travail. Les mesures des grèves de mai 1968 sont donc restées approximatives et principalement fondées sur les pertes de temps de travail et d'activité mesurées dans les enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'INSEE<sup>50</sup>. Surtout, dans la période post-1968, le répertoire des conflits du travail semble s'élargir. La première moitié des années 1970 est marquée par l'usage intensif des grèves généralisées par le recours aux journées d'action nationale fortement institutionnalisées<sup>51</sup>. De même, des formes d'action directe – occupation, sabotage, séquestration – se sont développées. Enfin, la seconde partie des années 1970 et le début des années 1980 ont vu décliner

48. Pour une recension et une discussion de ces travaux, cf. notamment Perrot (M.), « Grèves, grévistes et conjoncture », *Le mouvement social*, 63, 1968.

49. Pour une présentation plus détaillée de ces paradigmes, cf. l'introduction à ce dossier de B. Giraud.

50. Adam (G.), « Études statistiques des grèves de mai-juin 1968 », *Revue française de science politique*, 20 (1), 1970.

51. Sirot (S.), *La grève en France*, *op. cit.*, p. 31-36.

progressivement ces grèves généralisées et, à l'inverse, se multiplier des grèves courtes, des débrayages et des actions ponctuelles mal cernés par les statistiques. Ainsi, les services centraux de l'administration constataient leurs difficultés à cerner l'étendue de ces grèves car, ni au niveau des collecteurs – les inspecteurs du travail –, ni au niveau de la centrale, les moyens n'étaient disponibles pour collecter des informations sur ces mouvements. Deux modifications ont tout de même été apportées pour tenter d'améliorer le dispositif de collecte : la première a consisté, en 1970, à le rapprocher du « terrain » en confiant un rôle de centralisation et de vérification des fiches aux services départementaux et non plus au service central<sup>52</sup> ; la seconde, en 1975, imposa aux inspecteurs du travail de distinguer « conflit localisé » et « conflit généralisé »<sup>53</sup>. Malgré ces mesures, la statistique des grèves continua à faire l'objet de critiques, notamment de la part du monde de la recherche en sciences sociales.

L'étendue de la panoplie des formes de grève a ainsi été mise en lumière par de nombreux travaux de sociologie, notamment de sociologie du travail qui s'est saisie de la question des conflits dans les entreprises dès la fin des années 1960<sup>54</sup>. Ces travaux, qui ont pu bénéficier d'un soutien financier du Plan, de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST) et du ministère du Travail, étaient basés sur des monographies, des enquêtes par questionnaires auprès des syndicats ou des analyses secondaires des fiches de conflits des inspecteurs du Travail. Ils ont contribué à remettre en cause des statistiques produites par le ministère en questionnant directement la qualité des sources<sup>55</sup> et la pertinence des travaux opérant une analyse économique des conflits du travail<sup>56</sup>. Ces auteurs proposaient alors d'analyser les conflits du travail à l'aune des conjonctures politiques, des dynamiques internes aux entreprises (gestion de la main-d'œuvre, répartition des catégories professionnelles) ou des systèmes différenciés de relations professionnelles. Pierre Dubois, chercheur dans le Groupe de sociologie du travail (CNRS, Université de Paris VII) et qui publia une série d'articles dans la *Revue des affaires sociales*<sup>57</sup> ou dans *Sociologie du travail* sur les grèves et les formes d'action collective dans les années 1970, opéra une synthèse de ces critiques appelant à travailler sur la dynamique des conflits à l'intérieur des entreprises et non plus uniquement en faisant varier des indicateurs macro-économiques (salaire, prix, PIB) avec des séries de conflits appréhendés

---

52. Circulaire n° 50 du 23 décembre 1970.

53. Circulaire du 5 mai 1975.

54. Cf. Erbès-Seguïn (S.), *La sociologie du travail*, Paris, La Découverte, 2004, p. 42-43.

55. Dassa (S.), « La durée des grèves en France. Études des fiches conflits du travail en 1976 », *Travail et emploi*, 7, 1979.

56. Cf. par exemple Caire (G.), « Analyse économique de la grève : problèmes méthodologiques », *Consommation*, 3-4, 1979.

57. Il faut noter dans la période des années 1970 et du début des années 1980 le renouveau important des articles portant sur les grèves dans les revues des ministères sociaux : *Revue française des affaires sociales* (créée en 1967) et *Travail et emploi* (créée en 1979).

à l'échelon local<sup>58</sup>. Il suggérait donc la création d'une enquête statistique réalisée à partir d'un échantillon d'entreprises ayant connu une grève et permettant d'enregistrer des informations sur les évolutions économiques de celles-ci ainsi que sur l'organisation des relations professionnelles en leur sein.

Mais la critique des sources statistiques n'était pas uniquement liée aux transformations de la grève et aux questionnements posés par les sciences sociales. Elle s'est inscrite également dans le cadre de la restructuration des services statistiques au sein du ministère. En effet, si, jusqu'alors, le service de productions statistiques et les services d'études étaient séparés, ils sont réunis en 1975 dans le Service d'études et de statistiques (SES). Ce changement institutionnel intervient à une période où, dans le sillage du Commissariat Général au Plan, les différents ministères se dotent de véritables organismes d'études et de soutien à la recherche<sup>59</sup>. Elle a été marquée par le recrutement dans ces services statistiques ministériels de deux profils d'agents : du côté des statisticiens venus de l'INSEE, les jeunes administrateurs sortis l'École nationale de statistique et d'administration économique (ENSAE) ont été formés bien plus que leurs prédécesseurs à la sociologie et aux questionnements des sciences sociales<sup>60</sup>; du côté des chargés d'études, les contractuels recrutés ont un parcours universitaire long (thèse ou diplôme d'étude supérieur) en droit du travail, philosophie, sociologie ou économie et, n'ayant pu avoir accès au monde universitaire, ils ont investi ces organismes d'études des ministères<sup>61</sup>. De plus, pour une bonne partie d'entre eux, cette nouvelle génération d'agents a été socialisée politiquement en mai 1968 et, dans le bouillonnement politique des années 1970, elle a pu importer dans ces services un esprit contestataire.

Au sein du SES une cellule « Conditions de travail et relations professionnelles » a été constituée avec à sa tête Denise Provent, philosophe de formation. Elle y a recruté Daniel Furjot comme contractuel. Né en 1937 et titulaire d'un diplôme d'études supérieures de philosophie, il lui avait été présenté par le co-auteur du livre avec qui il avait publié quelques années auparavant et dont la parution n'était pas étrangère à leur recrutement<sup>62</sup>. C'est là aussi que fut muté Serge Volkoff, jeune administrateur de l'INSEE (promotion 1969 de l'ENSAE) formé à la sociologie et l'ergonomie, avec pour mission de mettre sur pied une

---

58. Dubois (P.), « Recherches statistiques et monographiques sur les grèves », *Revue française des affaires sociales*, 2, 1980.

59. Bezes (P.), Chauvière (M.), Chevallier (J.), de Montricher (N.), Ocqueteau (F.), dir., *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction de recherche dans les administrations sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, La Découverte, 2005.

60. Seibel (S.), « Une rencontre inédite entre statisticiens et sociologue au cours des années 1960-1970 », in Textes rassemblés par Gérard Mauger, *Rencontres avec Pierre Bourdieu*, Bellecombe-en-Bauge, Éditions du Croquant, 2005.

61. Bezes (P.), Chauvière (M.), Chevallier (J.), de Montricher (N.), Ocqueteau (F.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction de recherche dans les administrations sous la V<sup>e</sup> République*, op. cit.

62. Furjot (D.), Janco (M.) *Informatique et capitalisme*, Paris, Maspero, 1972.

enquête statistique sur les conditions de travail<sup>63</sup>. Après le départ de Denise Provent au début des années 1980, il est devenu à son tour responsable de la cellule. Danièle Furjot s'est occupé des données sur les conflits jusqu'à la fin des années 1990<sup>64</sup>.

Ces acteurs souhaitaient améliorer la qualité des statistiques concernant le travail, en particulier celles sur les conflits et les conditions de travail dont ils estimaient qu'elles n'étaient pas prises au sérieux par le reste de l'administration du travail, ainsi qu'élargir la publication de séries statistiques à des analyses sociologiques ou économiques sur l'articulation entre conflits du travail, relations professionnelles et dynamiques de l'activité des entreprises. En effet, si au sortir de la guerre, la question des évolutions conjoncturelles des salaires et de l'emploi avait fait l'objet d'une véritable prise en charge statistique à travers l'enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) créée en 1946 et l'enquête Emploi de l'INSEE créée en 1950, en revanche les autres thématiques concernant la question des politiques du travail restaient tributaires de remontées administratives hétérogènes dans leur qualité. Ils ont donc insisté pour lancer une série d'études évaluant ces sources administratives. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur le développement des fonctions d'études aux échelons régionaux de l'administration et sur les travaux de chercheurs en sociologie du travail.

Parmi plusieurs études réalisées entre 1975 et 1980, une étude a été particulièrement importante. Lancée en 1978, elle se fondait sur la comparaison entre deux types de sources : la presse (patronale, syndicale et dite d'opinion) et les fiches remontées par les inspecteurs du travail<sup>65</sup>. Cette comparaison prenait en compte huit régions pour le second semestre de l'année 1978. Le recueil de la presse était assuré par des chargés d'études des Échelons Régionaux de l'Emploi et du Travail (ERET). Le premier résultat obtenu était que les conflits issus des sources administratives ne reflétaient que 50 % de l'ensemble des conflits répertoriés (fiches des inspecteurs + conflits recensés dans la presse) alors que le taux de couverture de la presse était de 86 %. De plus, le taux de couverture de l'inspection du travail diminuait avec l'augmentation du volume global de conflits recensés. En revanche, l'étude soulignait une meilleure mesure des informations concernant les arrêts de travail (secteur d'activité, thème du conflit, taille de l'entreprise) dans les sources administratives que dans la presse mais à l'inverse une sous-représentation des débrayages. Pour Daniel Furjot ces écarts s'expliquaient notamment par l'évolution des formes de la conflictualité : « En ce qui concerne la fiche CF1 [Fiche remplie par l'inspection du travail], aussi longtemps qu'il s'est agi pour elle de recenser et de suivre des conflits

---

63. Pour un retour sur les années 1970 et l'émergence de nouvelles enquêtes, cf. Volkoff (S.), Gollac (M.), « Mesurer le travail », *Communication aux Journées d'histoire de la statistique*, INSEE, mars 2008.

64. Entretien avec Daniel Furjot, réalisé le 27 octobre 2008.

65. Furjot (D.), *L'information sur les conflits collectifs du travail. Étude comparée des données recueillies au niveau régional dans la presse et dans les fiches conflits*, Rapport de synthèse, Service des études et de la statistique, ministère du Travail, 1980.

relativement bien localisables dans l'espace et le temps (grèves massives, plutôt longues et se déroulant dans une entreprise, présentant donc un peu comme dans la tragédie classique, une certaine unité de temps, de lieu et d'action) sa valeur opérationnelle n'a pas été remise en cause. Mais depuis, le contexte a quelque peu changé : l'entreprise et le collectif de travail deviennent des entités de plus en plus difficiles à identifier concrètement du fait de leur éclatement juridique. Les modes d'intervention eux-mêmes ont été sérieusement modifiés dans le sens d'une diversification croissante de toutes ses composantes : spatiale (de la grève d'atelier à la grève nationale) ; socio-professionnelle (de la grève catégorielle à la mobilisation de masse) ; tactique (grève perlée, grève tournante, coulage de la production etc). Ce n'est pas que les formes d'action précitées soient radicalement nouvelles ; elles ont toujours plus ou moins existé par le passé. Mais ce qui caractérise la phase actuelle c'est leur développement<sup>66</sup> ». La remise en cause des sources administratives renvoyait aussi à une critique de la définition sous-jacente à la mesure, à savoir l'identification du conflit aux seules grèves d'entreprise de plus d'un jour.

L'activisme des chargés d'études du ministère du Travail, motivés de plus par l'arrivée de la gauche en 1981<sup>67</sup>, et celui des chercheurs ne déboucha pourtant pas sur une modification substantielle du système de collecte. L'étude de 1978 s'était accompagnée de plusieurs tentatives de réformes sans succès. Ainsi, une nouvelle fiche de renseignement plus complète fut testée dans la région Nord-Pas-de-Calais mais cette complexification aboutit à ce que la remontée de fiches diminue<sup>68</sup>. De même, une tentative pour confier la collecte aux chargés d'études des services régionaux fut engagée mais vite abandonnée car ils leur étaient impossible, n'étant pas sur le terrain contrairement aux inspecteurs du travail, de se tenir informés du déclenchement des conflits<sup>69</sup>. Au final, ces expérimentations ont uniquement conduit, un peu après l'arrivée de la gauche en 1982, à une nouvelle circulaire qui conférait un rôle de vérification et de collecte aux échelons administratifs régionaux.

La difficulté rencontrée par les statisticiens pour faire évoluer l'appareil statistique de quantification des conflits du travail peut s'expliquer de différentes manières. Comme le suggère Daniel Furjot, une explication politique peut être avancée, les gouvernements de gauche et de droite ne souhaitant pas « améliorer » un indicateur considéré comme sous-estimant le niveau des grèves :

J'ai lancé des contre-enquêtes pour tenter d'évaluer les manques de ce dispositif. Mais j'ai été naïf car je ne me suis pas rendu compte de suite que j'agitais un vrai brulot. J'ai été tout de suite dans le collimateur de ma hiérarchie. Pas

66. Furjot (D.), *L'information sur les conflits collectifs du travail. Étude comparée des données recueillies au niveau régional dans la presse et dans les fiches conflits*, op. cit. p. 164.

67. Entretien avec Daniel Furjot, réalisé le 27 octobre 2008.

68. « Note relative à l'utilisation des fiches expérimentales de conflit », in Furjot (D.), op. cit., p. 212 et s.

69. Furjot (D.), *L'information sur les conflits collectifs du travail. Étude comparée des données recueillies au niveau régional dans la presse et dans les fiches conflits*, op. cit., p. 174 et s.



de la hiérarchie directe mais indirecte, celle de la haute administration. Elle voyait d'un mauvais œil que l'on veuille améliorer un dispositif qui visait à mesurer des événements que l'on ne souhaitait pas mettre sous l'actualité la plus éclairée. On m'a toujours dit : « Vous comprenez bien Furjot, si vous faites cela [améliorer les statistiques des conflits] qu'est-ce que les médias vont en dire ? Qu'est-ce que la hiérarchie politique va en dire ? Ah il y a plus de grèves. [...] Cela a été une lutte permanente pour moi tout au long de ma carrière professionnelle au ministère<sup>70</sup>.

Contrairement à ce que ces chargés d'études attendaient, l'arrivée de la gauche en 1981 ne modifia guère l'intérêt porté à ces données. D'ailleurs, suite aux lois Auroux de 1982 encourageant la négociation d'entreprise, l'accent a été mis sur la conception d'un outil statistique de mesure de la négociation collective de branche et d'entreprise, fondé sur l'obligation légale pour les entreprises de déposer les accords auprès des services déconcentrés du ministère. Ceci a donné lieu à plusieurs publications d'articles dans la revue du ministère, *Travail et emploi*<sup>71</sup>. Mais il faut aussi considérer l'espace des possibles et les contraintes directement administratives qui structuraient l'activité des statisticiens. Tout d'abord, le recours aux enquêtes statistiques était encore relativement rare dans les services statistiques ministériels et ne faisait que commencer à se développer au début des années 1980<sup>72</sup>. Ensuite, la réforme des sources administratives était en butte aux résistances des inspecteurs du travail qui n'acceptaient pas de jouer un rôle de collecteur de données dont ils n'avaient pas besoin eux-mêmes pour connaître « le terrain ». Le même constat est admis par les chargés d'études du SES à la fin des années 1980. En effet, sous la direction de Michel Gollac, administrateur INSEE et sociologue alors en charge du département « Conditions de travail et relations professionnelles », un groupe de travail réunissant les chargés d'études du SES, des représentants de la Direction du Travail et des services déconcentrés, évalua à nouveau les statistiques administratives des conflits. La note de bilan de ce groupe de travail mettait l'accent sur la faiblesse organisationnelle du dispositif de comptage *via* les inspecteurs du travail<sup>73</sup>. Les auteurs constataient une dégradation forte de la qualité des informations renseignées et une disparité de la remontée des informations. Ils insistaient aussi sur l'inégale compétence des personnels assumant ces remontées, qui étaient bien souvent des personnels chargés du secrétariat dans les inspections du travail. Les faiblesses identifiées de ce système permettaient aux auteurs de la note de conclure à la nécessité « non d'une simple remise en forme, mais d'une refonte globale dans un esprit de plus grande rigueur méthodologique<sup>74</sup> ».

70. Entretien avec Daniel Furjot, réalisé le 27 octobre 2008.

71. Par exemple, Volkoff (S.), « L'expression des salariés. Bilan statistique de 3000 accords », *Travail et emploi*, 23, 1985.

72. Entretien avec Daniel Furjot, réalisé le 27 octobre 2008.

73. Furjot (D.), *Note sur la réforme de la statistique sur les conflits du travail*, 15 juin 1990.

74. *Ibid.*



Si, au début des années 1990, les épreuves infligées aux statistiques administratives ont permis aux agents du SES de remettre en cause leur légitimité aussi bien du point de vue de la définition du conflit qu'elles impliquaient que des circuits de fabrication, le recours à une enquête n'est pas envisagé et le perfectionnement des sources administratives semble être difficile à conduire. La mise en place d'une enquête permettant de collecter autrement des données sur les conflits du travail va alors s'inscrire dans un projet plus large que celui de la quantification des conflits, en s'appuyant sur un contexte politique et scientifique renouvelé.

### ***Un outil importé pour subvertir l'analyse économique***

L'enquête Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise (REPONSE) a commencé à être élaborée fin 1990 et utilisée en 1993. Financée par le ministère du Travail, elle est conduite par les chargés d'études de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) – qui succède en 1993 au SES – auprès d'un échantillon représentatif d'établissements [cf. *encadré*]. Les enquêteurs de l'institut de sondage payés par la DARES interrogent les employeurs et les représentants du personnel de ces établissements. Cette enquête statistique a été reconduite en 1998 puis en 2005. Elle s'inspirait au départ d'une enquête britannique créée en 1980 et appelée *Workplace Industrial Relations Survey* (WIRS). En effet, c'est au cours d'une mission en Angleterre en 1991, dans le cadre d'un colloque à la *London School of Economics* sur la participation et l'intéressement des salariés aux bénéfices des entreprises, que des chargés d'études du SES ont eu connaissance de cette enquête qui cherchait à décrire les relations professionnelles dans les industries anglaises. Les employeurs et les représentants syndicaux y étaient enquêtés. L'existence de cette enquête s'inscrivait dans une tradition forte d'études des relations professionnelles. En effet, en Grande-Bretagne comme aux États-Unis, cette thématique est constituée en un véritable sous-champ académique avec des centres de recherches, des chaires universitaires et une revue (*British Journal of Industrial Relations*). L'enquête, financée notamment par le ministère du Travail anglais et lancée un an après l'arrivée de Margaret Thatcher à la tête du gouvernement, avait pour objectif de mesurer l'impact des politiques publiques sur les relations professionnelles ainsi que celui des syndicats sur la performance économique des entreprises<sup>75</sup>.

L'enquête anglaise faisait écho aux préoccupations méthodologiques des chargés d'études du SES puis de la DARES en plaçant le curseur sur les stratégies d'acteurs à l'intérieur de l'entreprise. Il s'agissait alors de forger un outil de quantification qui ne se calquait pas sur les divisions et les cloisonnements habituellement pratiqués dans l'analyse de l'activité économique : organisation du travail *versus* pratiques salariales ou encore relations professionnelles *versus* performance

---

75. Blanchflower (D.), Bryson (A.), Forth (J.), « Workplace Industrial Relations in Britain, 1980-2004 », *IZA Discussion Paper*, n° 2518, 2006.

de l'entreprise. L'enquête REPONSE a d'ailleurs été initialement proposée non pas par les chargés d'études travaillant sur les conflits du travail, mais par ceux conduisant des enquêtes sur les salaires. Les travaux que ces chargés d'études avaient menés depuis le milieu des années 1980 au SES mais aussi au Centre d'études des revenus et des coûts (CERC), créé en 1981, portaient sur les politiques salariales d'entreprise, notamment sur les processus d'individualisation des salaires, et les liens avec les formes d'organisation du travail dans l'entreprise.

La volonté d'intégrer le conflit comme facteur dynamique dans l'analyse de l'activité économique est confirmée par l'un de ces chargés d'études lors de notre entretien<sup>76</sup>. Après avoir insisté sur le fait que l'amélioration des sources statistiques sur les conflits et la négociation collective était « la préoccupation de l'institution », il développe sa vision de l'enquête.

Moi ensuite, j'avais des préoccupations personnelles un peu différentes. Je travaillais depuis le CERC sur la diversité des modèles de gestion de la main-d'œuvre. Je voyais dans cette enquête un moyen d'évaluer cela avec un degré de précision et de détail beaucoup plus grand que ce qui existait jusqu'à présent. Il y avait tous ces débats sur les modèles productifs, sur le successeur du fordisme, le post-fordisme. Moi c'était cela qui m'intéressait. Pour trancher cela un peu empiriquement.

Il cite ainsi les différents travaux académiques de l'époque sur ces sujets : Michael J. Piore et Charles F. Sabel, *The Second Industrial Divide. Possibilities for Prosperity* (Basic Books, 1984) ; James P. Womack, Daniel T. Jones et Daniel Roos, *The Machine that Changed the World. How Japan's secret weapon in the global auto wars will revolutionize western industry* (Harper Collins, 1991) ou encore les travaux de Benjamin Coriat<sup>77</sup> sur le toyotisme ou de François Eymard-Duvernay<sup>78</sup> sur les modèles productifs en France. Ces travaux ont comme point commun de prendre pour objet d'analyse la diversité et l'hétérogénéité des stratégies des entreprises et la manière dont elles articulent des pratiques en matière de droit du travail, de gestion de la main-d'œuvre, de production et de relations professionnelles.

Ce chargé d'études, tout en insistant ainsi sur les références et les auteurs avec qui « il dialogue », cherche aussi à se démarquer de l'approche néo-classique de l'entreprise :

Bon je pense aussi que l'approche que l'on avait était une approche complètement hétérodoxe. L'approche théorique était quand même hétérodoxe, c'est ce que l'on appelait ouvrir « la boîte noire » de l'entreprise. C'était ce que disait

76. Entretien réalisé le 8 août 2008.

77. Par exemple, Coriat (B.), *Penser à l'envers. Travail et organisation dans l'entreprise japonaise*, Paris, Éditions Christian Bourgois, 1991.

78. François Eymard-Duvernay est un des fondateurs de l'économie des conventions. Administrateur INSEE, il a dirigé le Centre d'Études de l'Emploi entre 1984 et 1993 puis est devenu professeur d'économie à l'université de Paris X.

Eymard-Duvernay. Regarder un peu de près comment sont organisés les salaires, la formation, le travail. Ce n'est pas une approche orthodoxe. Bon une approche orthodoxe, on te fait une fonction de production, et puis on regarde la productivité marginale du capital, du travail, mais ce n'est pas du tout s'intéresser à comment ces facteurs sont mis en forme pour reprendre ce que disent Thévenot et Duvernay. Notre approche ne correspond pas aux orientations de la majorité des chercheurs.

La trajectoire des chargés d'études est importante pour comprendre l'orientation de ce projet. Les responsables de l'enquête ont été recrutés comme contractuels à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Ils ont suivi une formation universitaire en sociologie ou en économie – proche des courants marxistes et régulationnistes – et/ou un passage par l'ENSAE sans appartenir au corps des INSEE. Ils ont aussi un goût particulier pour les débats réflexifs sur les statistiques<sup>79</sup> lié à leur formation initiale et à une posture critique vis-à-vis d'approches quantitatives positivistes, reproches qu'ils font notamment aux travaux d'économie orthodoxe. Il faut aussi considérer l'appétence de ces chargés d'études pour des questionnements intégrant la conflictualité au travail comme variable à analyser ou comme variable d'analyse par leurs filiations scientifique et politique : marqués par le marxisme, ils ont une vision du conflit comme moteur des dynamiques économiques et sociales. Ce parti pris peut se retrouver par ailleurs dans leurs engagements auprès du mouvement syndical (CGT) et au sein d'associations de contre-expertise militante de gauche.

Mais l'élaboration de l'enquête était aussi concomitante avec la transformation du SES en DARES. Ce changement institutionnel est marqué par une double dynamique. Tout d'abord dans un contexte d'intensification des luttes interministérielles, notamment entre le ministère des Finances et le ministère du Travail, Martine Aubry, alors ministre du Travail, et son cabinet décident de se doter d'une direction d'expertise capable de légitimer des projets politiques se démarquant du référentiel libéral<sup>80</sup>. La DARES recrute et mobilise donc parmi les économistes hétérodoxes<sup>81</sup>. Ce processus politique s'articule avec une phase de développement des productions statistiques, dont la réalisation de nouvelles enquêtes est le signe, et d'imposition des logiques d'évaluation de politiques publiques à partir d'études fondées sur l'exploitation de micro-données<sup>82</sup>.

79. Par exemple, DARES, « L'usage des méthodes statistiques dans l'étude du travail », *Cahier travail et emploi*, La Documentation française, avril 1995. Issus d'une journée d'études organisée par la DARES, les communications et les débats transcrits dans ce document tournent autour de la réflexivité en matière statistique.

80. Sur cette période, cf. Jobert (B.) et Théret (B.), « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert (B.), dir., *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques de gouvernement*, Paris, L'Harmattan, 1994 et Mathiot (P.), *Acteurs et politiques de l'emploi en France (1981-1993)*, Paris, L'Harmattan, 2000.

81. Pour un état du champ des économistes dans les années 1990, cf. Lebaron (F.), *La croyance économique. Les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil, 2000.

82. Sur le développement et l'imposition comme forme légitime de production scientifique des analyses économiques sur micro-données dans le monde anglo-saxon puis en France, cf. Hsiao (C.), *Panel Data Analysis. Advantages and Challenges*, Institute of Economic Policy Research (IEPR), Working Paper 06.49,

Si le profil des chargés d'études et la configuration politique ont facilité le lancement de l'enquête REPONSE, il a aussi été permis par l'habillage politique que ceux-ci lui ont donné. En deçà de leurs ambitions scientifiques, ils ont dû inscrire dans le contexte politique et institutionnel la création d'une enquête dont le coût<sup>83</sup> et les moyens humains requis n'étaient pas négligeables. Les notes rendant compte du processus de fabrication de l'enquête, auxquelles j'ai pu avoir accès, donnent à voir de ces processus d'intéressement et d'habillage institutionnel de l'enquête. Pour cela, ils ont pu s'appuyer sur le constat, présenté auparavant, démontrant la faiblesse des sources administratives concernant aussi bien les conflits que la négociation d'entreprise. De même, l'inspiration anglo-saxonne de l'enquête et les comparaisons possibles avec l'enquête WIRS<sup>84</sup> ont été reliées aux préoccupations du gouvernement socialiste de l'époque. En effet, la création de l'enquête se situe peu après le retour de la gauche au pouvoir avec le gouvernement de Michel Rocard, représentant de la « deuxième gauche ». En matière de politiques du travail, ce gouvernement cherchait ainsi à promouvoir une alliance entre franges du patronat et syndicats les plus réformistes, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. L'enquête est donc présentée par les chargés d'études comme préfigurant l'« Europe sociale ». En effet, lors du retour au pouvoir de la gauche après les élections présidentielles et législatives de 1988, la thématique de la construction d'une « Europe sociale », en parallèle à l'édification de l'Union monétaire concrétisée en 1992 par le traité de Maastricht, a été mise en avant par François Mitterrand et son gouvernement. À cette fin, Martine Aubry avait rendu un rapport au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formations Professionnelle de l'époque, Jean-Pierre Soisson (1998-1991), intitulé *Pour une Europe sociale* et qui insistait sur le développement des droits et de la représentation des salariés ainsi que sur la définition d'un cadre de négociation collective européen<sup>85</sup>. De même, lors de son accession au poste de ministre du Travail, Martine Aubry (1991-1993) chercha à s'appuyer sur les fractions les plus modernistes et sociales du patronat. Elle plaça au cœur de son intervention politique le thème « Changer le travail » qui consistait à favoriser la modernisation des entreprises (développement des ressources humaines, investissement technologiques et innovations industrielles, amélioration des conditions de travail) par la négociation collective<sup>86</sup>. Les chargés d'études ont donc fait un travail de cadrage de

---

University of Southern California, May 2006 ; Kim (E.), Morse (A.), Zingales (L.), « What Has Mattered To Economics since 1970 », *Journal of Economic Perspectives*, 20 (4), 2006 ; Sevestre (P.), « L'enseignement de la micro-économétrie. Quels atouts ? Quelles difficultés ? », *Revue d'économie politique*, 117 (3), 2007.

83. La première enquête a coûté presque 6 millions de francs et la dernière presque 8 millions de francs (1,2 million d'euros).

84. En 1998, WIRS est devenu WERS, l'investigation portant alors sur l'ensemble des employeurs (« Employment ») et plus seulement sur le champ industriel.

85. Aubry (M.), *Pour une Europe sociale*, rapport au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, La Documentation française, 1988.

86. Cf. par exemple, « Changer le travail », communication de Martine Aubry au Conseil des ministres du 27 novembre 1991. Ce document donné aux ministres contient l'intervention de Martine Aubry et les documents scientifiques (monographies, statistiques) qui l'appuyaient.

l'enquête en fonction des questionnements inscrits sur l'agenda politique. Ceci explique aussi l'accent mis sur la « négociation » comme label de l'enquête.

### ***La fin des sources administratives comme fondement de la statistique des grèves ?***

Au-delà des résultats analytiques, les données de l'enquête REPONSE ont servi à étayer le travail de critique des sources administratives en en comparant leurs résultats. Suite à la deuxième vague de l'enquête (1998-1999), en 2003, les responsables du département « Conditions de travail et relations professionnelles » ont commandé une étude dans ce sens à Delphine Brochard, jeune économiste marxiste qui avait participé à l'exploitation de l'enquête alors qu'elle était en thèse à l'Université de Paris I, et qui y est devenue maîtresse de conférences. L'auteure, dans son rapport, aboutit à la mise en évidence d'une sous-estimation très forte des arrêts de travail : 84 % des établissements ayant connu un arrêt de travail dans REPONSE ne sont pas comptabilisés dans les sources administratives. En conclusion, elle recommandait une réforme de ce système d'information<sup>87</sup>. Comme à la fin des années 1970, ce rapport a été l'occasion pour les chargés d'études de relancer un débat interne au ministère sur la qualité des sources administratives : une commission réunissant les différents acteurs du ministère ainsi que l'auteure du rapport s'est donc réunie plusieurs fois<sup>88</sup>. Cependant, là encore, le constat de la surcharge de travail pesant sur les inspecteurs du travail et le peu d'intérêt et de temps qu'ils avaient à accorder à ces remontées d'information ont conduit les chargés d'études à abandonner le projet d'un perfectionnement des données administratives.

En revanche, la conjoncture politique et statistique leur a permis à nouveau de créer une enquête capable de compléter (voire de remplacer) la source administrative des grèves et des négociations d'entreprise, puisqu'elle est annuelle. L'enquête « Négociation et représentation des salariés » a ainsi pu être légitimée par le retour sur l'agenda politique des questions de négociation d'entreprise avec la réforme de 2004 sur le « dialogue social ». La loi prévoyait notamment la possibilité pour d'autres représentants que les délégués syndicaux de signer des accords d'entreprise, sous réserve de l'existence d'un accord de branche sur ce point, et permettait à des accords d'entreprise majoritaires de déroger à des accords de branche dans certains domaines<sup>89</sup>. Cette loi, pour laquelle le gouvernement Raffarin avait demandé un bilan dès 2007, renforçait la négociation d'entreprise. Les chargés d'études ont profité de cette conjoncture pour proposer une enquête mesurant les pratiques de négociation, la présence des institutions représentatives du personnel dans les entreprises mais aussi l'occurrence des « arrêts de travail » avec une définition proche de celle des fiches de l'inspection du travail mais reposant sur

---

87. Brochard (D.), *Évaluation des statistiques administratives sur les conflits du travail*, op. cit., p. 75.

88. Entretien avec Delphine Brochard, réalisé le 29 mai 2008.

89. Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et dialogue social.

l'interrogation des entreprises. Cette fenêtre d'opportunité politique s'est couplée à une opportunité statistique : en 2004, la DARES a lancé une opération de refonte d'un dispositif d'enquêtes nommé *Activité et de conditions d'emploi de la main-d'œuvre* (ACEMO) qui sert notamment à mesurer les évolutions de salaires, de temps de travail collectif et d'emploi des entreprises. Cette refonte visant à supprimer certaines enquêtes, les chargés d'études ont pu en profiter pour faire valoir l'intérêt de leur enquête tout en s'appuyant sur un dispositif robuste et réputé<sup>90</sup>. La mobilisation de cette enquête pour les années 2005 et 2006 a montré que la mesure du déclin des arrêts de travail dans le secteur marchand était pertinente. En revanche, les résultats indiquent aussi que les sources administratives ne mesurent qu'un quart des grèves comptabilisées par cette enquête et surtout ne rendent pas compte des conflits de moins de 24 heures ou dans des secteurs comme les services et la construction. Le chargé d'études peut alors conclure que ces sources « ont reflété la perte de "visibilité" des grèves, du moins hors secteur public<sup>91</sup> ».

\* \* \*

L'histoire des statistiques des conflits du travail illustre une analyse établie depuis plus de 30 ans : les outils statistiques mesurent autant une réalité ou un fait social qu'ils contribuent, par le choix des méthodes, des collecteurs d'information, des définitions retenues à en produire une formalisation<sup>92</sup>. Les déplacements successifs opérés par les techniques et les concepts pour mesurer la conflictualité en entreprise ont ainsi participé à la transformation des représentations qui y étaient associées : d'une approche criminelle à une approche économique, de travaux sur les liens entre conjoncture économique et cycle de grèves à des travaux sur le rôle des conflits dans les dynamiques entrepreneuriales. De même, la création d'un nouvel outil de quantification au début des années 1990 a mis en lumière le débordement des outils statistiques classiques en insistant sur la diversité des formes de conflits en entreprise et sur leur intensité, là où le « thermomètre » indiquait leur déclin en ne se centrant que sur la grève « codifiée » de plus de 24 heures. Cette observation incite les chercheurs en sciences sociales non pas à se défier des statistiques, mais bien à s'en saisir comme partie prenante de l'objet étudié. En retour, elle amène à analyser ce que les transformations du champ des sciences sociales font aux statistiques et par là aux objets. Le renouvellement des approches concernant le conflit au début des années 1990 a ainsi concouru à réévaluer son intérêt et ses dynamiques faisant émerger une vision plus complexe de ses usages au sein de l'entreprise. Enfin, il s'agit aussi

---

90. L'enquête ACEMO « Négociation et représentation des salariés » repose sur un échantillon de 10 300 entreprises et sur un questionnaire postal de quatre pages. Le champ est représentatif des 200 000 entreprises de plus de 10 salariés du secteur marchand non agricole en France métropolitaine qui emploient environ 12 millions de salariés.

91. Carlier (A.), « Mesurer les grèves dans les entreprises : des données administratives aux données d'enquête », *op. cit.*, p. 22.

92. Thévenot (L.), « Les investissements de forme », in « Les conventions économiques », *Cahiers du centre d'études de l'emploi*, 29, 1986.

d'intégrer dans l'analyse des conflits les effets (ou non) des contextes politiques et surtout de leur prise en charge par les acteurs administratifs. L'autonomisation des services d'études et de statistiques du ministère du Travail et les stratégies de certains chargés d'études dans des conjonctures où les conflits n'étaient pourtant pas au centre de l'agenda politique ont participé à l'essor de nouveaux outils de quantification. La quantification d'un fait social comme le conflit ne dépend donc pas uniquement de son actualité politique, elle doit être réinsérée dans les luttes et les formes de division du travail internes aux administrations d'État.

### **Conflictualiser la conflictualité, les méthodes de l'enquête REPONSE**

L'enquête REPONSE par son dispositif – 3000 établissements appartenant à des entreprises de plus de 20 salariés interrogés hors fonction publique – rend compte de la conflictualité, dans les établissements, sous plusieurs aspects. Tout d'abord, l'enquête est réalisée en face à face, tous les six ans, avec des employeurs mais aussi des représentants du personnel. Dès 1998, un questionnaire postal de quatre pages a été envoyé aux salariés des établissements enquêtés. Il interroge sur la participation à un arrêt de travail ou à une autre action collective. L'intérêt de ce choix sur les unités enquêtées était de considérer si l'appréciation de la conflictualité pouvait varier en fonction de la position dans l'entreprise. Il s'agit donc autant de mesurer la conflictualité que sa perception et les discordances qui en découlent. L'ajout de post-enquêtes (monographies) en 2005 confirme d'ailleurs cette volonté de considérer la conflictualité moins comme une donnée que comme un enjeu à définir. Ensuite, la notion de conflit est abordée à travers une batterie de questions. Le questionnaire utilisé pour les représentants des directions d'entreprises en contient 17 sur les conflits collectifs en 1992 puis 23 en 1998 et 2005<sup>93</sup>. Ces questions portent sur les différents types de conflit (débrayage, pétition, grève perlée, grève de 2 jours et grève de plus de 2 jours, refus d'heures supplémentaires, rassemblement et manifestation, coulage de production), le mot d'ordre des conflits, le nombre de journées perdues pour fait de grève, la durée du conflit, les modalités de fin du conflit, ses effets estimés sur les relations dans l'établissement.

**Étienne PENISSAT** est doctorant en science politique à l'EHESS (CMH). Sa thèse porte sur « La carrière des chiffres d'État. Quantifier le travail et l'emploi. Enquête sur la direction statistique du ministère du Travail ». Il a notamment publié « Entre science, administration et politique : produire des statistiques au sein d'un ministère », *Socio-Logos*, 2, 2007, ou encore avec Touchelay (B.), « Histoire et

construction des statistiques des salaires en France (1914-1952) : une lente institutionnalisation de la fonction statistique au sein du ministère du Travail », in Chatriot (A.), Join-Lambert (O.) et Viet (V.), dir., *Les politiques du travail (1906-2006), acteurs institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.

93. Dans le questionnaire utilisé avec les représentants du personnel, il y a à peu près le même nombre de questions.